

Mesures de renforcement pour la cible 5.3

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances ³⁵)	Principales cibles impactées
Politiques publiques						
5.3 M1	A	La présence des femmes à des postes de cadres est activement promue au sein des entreprises. Celles-ci sont sensibilisées à la valeur ajoutée que peut leur apporter la mixité et à la façon de la favoriser.	BEF	2021–2026	20 000 francs/an (poste auxiliaire)	 1.1  5.1  5.2
	E	Voir mesure correspondant à cet objectif dans les cibles 4.2 et 8.2.				
5.3 M2	Tous	La participation professionnelle des femmes est encouragée de manière transversale, en intégrant cette question dans les politiques sectorielles déterminantes, notamment celles ayant une influence sur la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ainsi que sur la formation professionnelle.	BEF	2022-2026	10 000 francs/an (2023–2026) 80 000 francs/an (2022–2026) (poste auxiliaire)	 1.1  5.1  5.2  8.2
Propre fonctionnement de l'État						
5.3 M3	B	Une évaluation des résultats de la mise en œuvre du PEAC (Plan égalité dans l'administration cantonale) est menée. Selon les résultats de cette évaluation, des moyens supplémentaires sont libérés pour la mise en œuvre du Plan (mesure commune avec la cible 8.2).	BEF	2023-2024	13 500 francs (2023)	 1.1  5.1  5.2

OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finance)	Principales cibles impactées
5.3 M4	B	SPO	2023–2026	10 000 francs/an (2023–2024), 15 000 francs/an (2025–2026)	 1.1  3.1  4.2  5.1
5.3 M5	B	BEF, SPO	2022–2023	5000 francs/an	 1.1  3.1  4.2
Soutiens à des projets de tiers					
5.3 M6	D	BEF	2021–2026	5000 francs/an	 5.1  8.2